

**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA BROCANTE**

 **DU CAP-CENTRE SOCIAL DE TONNAY-CHARENTE**

* ***Vous participez à la brocante du CAP-Centre Social et nous vous en remercions. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document, lequel vous indique le fonctionnement général de cet évènement.***
* ***L’association a réaffirmé pour cette nouvelle formule de la brocante organisée par le CAP, le caractère associatif de cette manifestation et le souhait de privilégier l’accueil d’exposants non professionnels***
* ***SOYEZ VIGILENT : Votre inscription définitive vous sera signifiée une fois traitée, par MAIL ou TÉLÉPHONE. Si 48 h avant la manifestation vous n’avez pas de nouvelle de notre association PRENEZ CONTACT AVEC NOUS.***

**1.- L’inscription : Modalités et montant**

* La fiche d’inscription et le règlement du nombre de mètres occupés sont obligatoires pour occuper un emplacement.
* Le montant 2020 est fixé à 3 € 50 le mètre réservé (avec un minimum de 3 mètres sans voiture).
* L’inscription sera considérée comme définitive à réception du document d’inscription (fiche de renseignements), dûment renseigné et accompagné d’une copie de votre carte d’identité.
* Le règlement des mètres réservés doit obligatoirement être joint à l’inscription :
	+ Chèque à l’ordre du CAP – Centre Social
	+ Espèces à déposer au CAP – Centre Social lors des permanences d’inscription
* **Les exposants n’auront pas le choix de leur emplacement. Leur numéro d’emplacement leur sera communiqué dès confirmation de leur inscription. Les emplacements sont enregistrés dans l’ordre d’arrivée.**
* Sans réservation, le CAP - Centre Social ne garantit pas de place le jour de l’évènement.
* L’accès à la brocante ne sera pas autorisé aux exposants professionnels pour tout ce qui est alimentaire et restauration (friterie, confiserie, chichis, crêpes, gâteaux, fromages, sandwichs…).
* **Vente de denrées alimentaires :** Elle est interdite sur les stands des particuliers (gâteaux, confitures, légumes, fruits, noix, miel, alcools, escargots…).

**2.- Annulation :**

* Si un exposant souhaite annuler son inscription avant l’évènement, il dispose d’un **délai de 15 jours avant la date** de la brocante pour le faire. En deçà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
* Les frais d’inscription ne sont pas remboursés en cas de mauvaise météo le jour « J ».
* Si l’évènement est annulé à l’initiative des organisateurs, les frais d’inscription seront intégralement remboursés.

**3.- Les emplacements :**

* L’emplacement est choisi par les organisateurs.

**4.- Véhicule sur les emplacements :**

* Pour ceux qui réservent avec une voiture et/ou une remorque derrière leur banc, il faudra OBLIGATOIREMENT réserver au **minimum 6 mètres**.
* Les campings – cars ne sont pas autorisés sur le périmètre de la

brocante

**5.- Organisation de l’entrée de la brocante :**

* L’accueil aura lieu à partir de **6 h sur le site et jusqu’à 8 h 00**
* L’arrivée de chaque exposant devra se faire via l’Avenue Gonder (Accès au stade).
* La sortie des véhicules se fera obligatoirement via l’Avenue de la Jehannière en direction de l’Avenue de Gaulle.
* Fin de la brocante : **18 h 00**
* **Pour des raisons de SECURITÉ, il ne pourra pas y avoir de sortie de la brocante avec des véhicules avant l’heure de fin de la manifestation : 18 h 00**

**6.- Informations :**

* La liste des exposants est fournie par le CAP – Centre Social à la commune, qui doit valider celle – ci. Cette liste peut être demandée par les autorités de police, le jour-même.
* La photocopie de votre carte d’identité est OBLIGATOIRE.
* A la fin de la brocante, nous vous demandons de bien vouloir remballer l’ensemble de votre stand et de ne pas laisser de déchets sur votre emplacement.
* Sur le site de la brocante, seules deux buvettes / point de restauration seront autorisées et organisées par deux associations locales, aucune vente de denrées alimentaires et de boissons ne sera tolérée en dehors de ces deux buvettes
* Les bénéfices de l’organisation de cette brocante serviront à financer en partie des projets de jeunes, d’enfants ou de familles accompagnés par les équipes de l’association CAP – Centre Social

***Nous vous souhaitons de passer un bon dimanche parmi nous.***

 L’équipe du CAP-Centre Social.

